Monsieur Fernand Etgen
Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 5 juin 2020

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément au règlement de la Chambre des Député-e-s, nous nous permettons de poser une question parlementaire à **Madame la Ministre de la Santé** et **Monsieur le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche** au sujet **des centres de tests de dépistage du Covid-19.**

Dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, le dépistage de patients est essentiel afin de minimiser la propagation du virus. Ainsi, à partir de mi-mai, des tests à grande échelle sont menés afin de détecter les patients asymptomatiques. 17 centres de tests de dépistage du Covid-19 sont désormais opérationnels. Or, si l'on examine la carte avec ces centres de tests, on doit constater qu'il y a une accumulation de centres au sud et au centre du pays. Au nord, il n'y a que deux centres (Hosingen et Schieren) tandis qu'il n'y a aucun centre situé dans l'ouest du pays.

Dans ce contexte, nous aimerions demander les renseignements et clarifications suivants à Madame et Monsieur les Ministres :

1. **Quels étaient les critères qui ont défini la répartition géographique des différents centres de tests ?**

2. **Vu que les résultats du dépistage à grande échelle ne sont que significatifs si un grand nombre de personnes y participe, les centres de tests n'auraient-ils pas dû être répartis de façon à ce que les résidents du nord et de l'ouest du pays puissent profiter d'une bonne accessibilité géographique telle qu'elle est assurée dans les autres régions du pays ?**

3. **Est-il prévu que les personnes qui se sont fait tester seront classifiées par région et par tranche d'âge, sachant que les personnes âgées comptent parmi la population la plus vulnérable ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Stéphanie EMPAIN
Députée

Marc HANSEN
Député